FHCP
7387
Case
FRC
16235

ADRESSE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Du jeudi 31 mars.

Présentée par les Manicrots.

MESSIEURS,

Nous venons au nom de tous nos camarades, vous remercier de ce que au milieu de vos immenses et glorieux travaux vous avez daigné vous occuper avec bonté des pauvres soldats Invalides, qui n'ayant que du sang à donner à la Patrie, ne l'ont pas épargné.

Vous avez voulu consoler nos familles en nous donnant des moyens d'exister dans leur sein.

Oui, Messieurs, ceux de nous qui profiteront de ce bienfait iront dans toutes les bourgardes de cet empire, prêcher une constitution adorée, le respect et la recon-

THE NEW YORK
LIBRARY

naissance qui vous sont dûs, et l'amour d'un Roi que les fastes de l'histoire consacreront avec enthousiasme, à l'étude de tous les souverains et de tous les peuples du monde.

Mais, Messieurs, votre justice a été que nous fussions réellement libres de choisir entre le séjour à l'hôtel et la liberté, et nous aimons à croire que vous n'avez pas entendu traiter avec moins de bonté que les autres, ceux dont les membres Mutilés attestent les services. Mourir pour la patrie est un devoir qui ne coute rien à remplir; mais vivre dans les angoisses d'une vieillesse prématurée, est un sacrifice qui se renouvelle à chaque minute : d'ailleurs une jambe de bois coute de l'argent, fatigue les habillemens et les déchire en peu de tems, ainsi les mutilés n'ayant que le même traitement que leurs camarades qui ne sont privés d'aucune faculté, seroient réellement plus mal récompensés que les autres, ils seroient forcés de rester à l'hôtel et ils n'auroient apperçu l'aurore du bonheur que pour en ressentir plus vivement la perte.

Daignez donc, Messieurs, ajouter au bienfait général que vous avez accordé à ous les habitans de l'hôtel, les cent livres

de gratification annuelle proposée par votre comité militaire pour les manicrots ; ce n'est qu'une compensation nécessaire de nos pertes, et de nos besoins extraordinaires ; et dans la vraie proportion des secours que méritent de vieux soldats, les Mutilés vous paroîtront sans doute devoir être au premier rang.

Nous attendons également de votre bienfaisance, les moyens de nous rendre à nos domiciles, vous ne voudriez pas, Messieurs, que ce fût à nos frais, les invalides n'ayant pour patrimoine que les bienfaits de la nation.

CHEVALIER *Capitaine*,

Pour les Invalides mutilés, et remis à M. le président le 31 *mars à midi.*

De l'Imprimerie du POSTILLON,
Rue Basse-du-Rempart, N° 22.